

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/01/2021

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 12 | 15 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 15 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 25/01/2021
Et
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 22 Janvier à 17:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, sous la présidence de Monsieur de TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/01/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/01/2021.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : DELORME Julie, FIOT Nathalie, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, WEILAND Coralie, MM : COUROUSSÉ Gilles, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MONNIER Sarah à Mme FIOT Nathalie, PINSON-LERAY Géraldine à M. De TROGOFF Hervé, M. NAËL Benoît à M. De TROGOFF Hervé
Excusé(s) : Mmes : BOURDEAU Odile, GELLÉ Bérangère, MM : JACQMIN Philippe, LE CALOCH Christian

A été nommée secrétaire : M. TISSOT Yves

2021_002 – Autorisation de dépôt d'un dossier de subvention pour le projet de réhabilitation d'un terrain de football en gazon naturel

M. le maire présente aux conseillers le projet de rénovation du terrain d'honneur en gazon naturel.

M. le maire expose que le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football d'environ 15 millions d'euros, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

La mairie, Maître d'ouvrage, souhaite déposer un dossier de demande du F.A.F.A auprès de la F.F.F dans le cadre du chapitre « équipement » au volet 06 « Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (drainage profond / arrosage intégré / mise en conformité pour un passage en 105*68 m) .

Le coût estimé du projet est de 74 985,05€ HT (89 982,06€TTC).

Le plan de financement est le suivant :

- FFF via le Fonds d'Aide au Football Amateur..... 16 496,71 €

- Autofinancement 58 488,34 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter l'opération de rénovation du terrain d'honneur en gazon naturel ;
- D'autoriser M. le maire à déposer le dossier de subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur auprès de la FFF ;
- D'accepter les modalités de financement présentées en séance ;
- D'autoriser M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/01/2021



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hervé De Trogoff".

Hervé De TROGOFF